



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLO

ID : 018-200000933-20221219-2022_12_100-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 13 décembre deux mille vingt-deux, se sont réunis à la salle des fêtes de Presly, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 19 décembre 2022 Délibération n° 2022-12-100

Ouverture de postes pour accroissement temporaire d'activité

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 22

Nombre de votants : 30

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, M. Olivier JACQUINOT, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : Mme Martine MALLET a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
Mme Cécile ABDELLALI a donné pouvoir Mme Laurence RENIER,
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir Mme Elvire SERRE-SANCHEZ,
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir Mme Denise SOULAT,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,
M. Joël COULON a donné pouvoir M. Bernard DAUTIN,
M. Alain URBAIN a donné pouvoir à M. Jean-Yves DEBARRE.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, M. Bernardino ADDIEGO et M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : Mme Dominique TURPIN

Afin d'organiser la distribution dans les boîtes aux lettres du bulletin intercommunal 2022, il convient de créer dix emplois non permanents d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet de 20 heures hebdomadaires maximum pour la période du 20 décembre 2022 au 15 janvier 2023 au titre de l'accroissement temporaire d'activité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les besoins de recrutement pour assurer la distribution du bulletin intercommunal de décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 12 décembre 2022,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : **CRÉE dix postes non permanents d'adjoints techniques de catégorie C à temps non complet de 20 heures hebdomadaires maximum pour assurer la distribution dans les boîtes aux lettres du bulletin d'information intercommunal entre le 20 décembre 2022 et le 15 janvier 2023.**

Article 2 : **AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.**

Pour extrait conforme

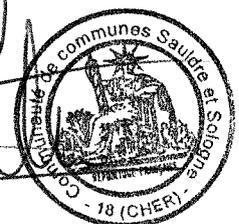
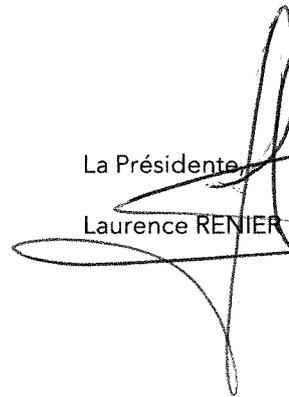
La secrétaire de séance,

Dominique TURPIN



La Présidente

Laurence RENIER



Communauté de communes Sauldre et Sologne
- 18 (CHER) -

Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/12/2022 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.